



PRIX DU MEILLEUR ECRIT OHADA

REGLEMENT PARTICULIER



Préambule

Le présent règlement tient lieu de règlement particulier de la compétition dénommée : Prix du Meilleur Ecrivain OHADA. Il fera l'objet d'une actualisation annuelle à l'occasion de chaque édition du Prix du Meilleur Ecrivain OHADA, afin de prendre en compte les spécificités de chaque édition. Par conséquent, il complète le règlement général.

Un formulaire de candidature est annexé au présent règlement. Les candidats à l'édition 2021 du Prix du Meilleur Ecrivain OHADA devront le remplir et le retourner au comité d'organisation dans les délais précisés dans ce règlement. Sous réserve de l'envoi des pièces justificatives dans les conditions prévues à l'article 5 du présent règlement, le remplissage du lien contenu à l'article 5 alinéa 4 du présent règlement tient également lieu de formulaire de candidature.

Article 1. Comité d'organisation de l'édition 2021

Le comité d'organisation de l'édition 2021 du Prix du Meilleur Ecrivain OHADA est composé comme suit :

Président : Ravel Benny DJIELON MOUTCHEU

Secrétariat:

- Secrétaire Général : Bidjaréou Hodabalo MOUZOU
- Secrétaire Adjoint : Qowiyou FASSASSI

Commission financière et gestion des apports:

- Commissaire aux comptes : Michael Arthur KOU EKAM YOUADJEU

- Secrétaire aux apports : Syntyche MAHOUT CHENDJOU

Cellule communication et relations publiques :

- Responsables: Elysée TOLNAN NGARO et Najifbshine NANFACK

Sections:

- Section du meilleur article OHADA :

Christian Valdano KOJOUO

Elysée TOLNAN NGARO

Jules ATSATITO

- Section du meilleur commentaire de décision OHADA :

Blaise Raoul AMOLO

Qowiyou FASSASSI

Article 2. Comité scientifique

Le comité scientifique de l'édition 2021 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA est placé sous la Présidence de Monsieur Henri Désiré MODI KOKO BEBEY, Agrégé des facultés françaises de Droit, Professeur Titulaire.

Prendent part au Comité, Madame Yvette Rachel KALIEU ELONGO, Agrégé des facultés de Droit, Professeur Titulaire ; Monsieur Joseph DJOGBÉNOU, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur Titulaire - Président de la Cour constitutionnelle du Bénin ; Monsieur Jacques MESTRE, Agrégé des facultés françaises de Droit – Président AFDD – Association Française des Docteurs en Droit ; Monsieur Akodah AYEWOUDAN, Agrégé des facultés de droit ; Monsieur René NJEUFACK TEMGWA, Agrégé des facultés de Droit ; Monsieur Jacques NYEMB, Avocat à la Cour ; Madame Aurélie Chazai, Avocat aux Barreaux du Cameroun et de Paris - Associée Gérante ; Monsieur OUSMANOU SADIO, Docteur en Droit des Affaires et de l'entreprise, Président du CADEV.

Il est constitué un jury dont la composition est fixée par l'article 3 du présent règlement.

Article 3. Jury

Le Jury de l'édition 2021 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA est présidé par Monsieur Patrice Samuel Aristide BADJI, Agrégé des facultés de droit.

Sont membres : Monsieur Robert ASSONTSA, Maître de conférences ; Madame Rolande KEUGONG NGUEKEN, Maître de Conférences ; Monsieur Patrick Juvet LOWE GNINTEDEM, Agrégé des facultés de droit, Monsieur Emmanuel DOUGLAS FOTSO, Docteur en Droit – Président de LEGIAFRICA ; Me Jacques Jonathan NYEMB, Avocat au Barreau du Cameroun ; Me Flavia Guylène Wamba Nangmo, Avocate au Barreau du Cameroun ; Me Nicolin François Cédric ASSOGBA, Avocat au Barreau du Bénin - Associé de D2A Société Civile Professionnelle d'Avocats ; Monsieur Emmanuel TEMA TOUKAM, Expert-Comptable – Commissaire aux comptes ; Monsieur David NYAMSI, Secrétaire du Centre de Médiation et d'Arbitrage du GICAM.

Article 4. Catégories d'écrit du concours

L'inscription au concours est subordonnée au choix de l'une des deux catégories proposées. Le choix devra s'opérer entre la catégorie du Meilleur Article et la catégorie du Meilleur Commentaire d'Arrêt.

Nul ne peut choisir cumulativement ces deux catégories.

Article 5. Inscription au concours

L'inscription se fait par l'envoi d'un courriel à l'adresse électronique concoursdumeilleurarticle@gmail.com.

Les candidats de la catégorie du Meilleur Article devront indiquer dans l'objet du courriel d'inscription, la mention « Inscription Article PME 2021 » suivie de leurs noms et prénoms.

Les candidats de la catégorie du Meilleur Commentaire d'Arrêt devront indiquer dans l'objet du courriel d'inscription, la mention « Inscription Commentaire PME 2021 » suivie de leurs noms et prénoms.

Le courriel doit contenir le formulaire d'inscription annexé au présent règlement auquel seront jointes, les pièces justificatives. Toutefois, le contenu du lien <https://bit.ly/3tceTl4> tient également lieu de formulaire d'inscription.

Les pièces justificatives requises sont :

- Pour les étudiants/doctorants/docteurs : Un justificatif établissant, selon les cas, que le candidat est régulièrement inscrit au sein d'un établissement/école/centre de formation au titre du master 2 ou des études doctorales, un justificatif de l'obtention du Master 2 ou un justificatif de l'obtention d'un doctorat un an au plus avant la date de lancement du concours.

Pour les professionnels, les pièces justificatives de leur expérience professionnelle admises dans la limite des 5 ans renvoient à un CV auquel est joint un certificat de travail, si précédents emplois et/ou toute pièce justificative de la date d'embauche si premier ou nouvel emploi.

- Un justificatif de paiement des frais d'inscription, comportant le code de la transaction effectuée.

Les frais d'inscription au Concours s'élèvent à 16 euros peu importe la composition de l'équipe (candidature individuelle ou par équipe) et payables via les moyens de paiement ci-dessous :



- Orange Money (OM) : +237 693241723



- MTN Mobile Money (MoMo) : +237 674972023



Western Union (WU) : Nom du Bénéficiaire : MAHOUT
CHENDJOU Syntyche / Tél : +237 693241723



- MoneyGram : MAHOUT CHENDJOU Syntyche /
Tél : +237 693241723



- Société Générale : Titulaire: M. Michael KOU EKAM YOUADJEU,
IBAN FR76 3000 3014 1000 0500 2776 303



- Paypal : ravelbennydjielon@gmail.com

Les candidats doivent s'inscrire auprès du comité d'organisation au plus tard le 16 mai 2021 à 23h59mn (Cameroon Time).

Article 6. Thèmes de la catégorie du Meilleur Article

Pour le compte de l'édition 2021 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA, les candidats de la catégorie du Meilleur Article auront le choix de porter leurs réflexions sur l'une des thématiques suivantes :

- 1- Droit OHADA, investissements et RSE.
- 2- L'OHADA et la ZLECAF.
- 3- La protection des intérêts catégoriels dans les opérations de restructuration en droit OHADA.

Article 7. Décisions de la catégorie du Meilleur Commentaire

Pour le compte de l'édition 2021 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA, les candidats de la catégorie du Meilleur Commentaire auront le choix de porter leurs réflexions sur l'un des arrêts disponibles sur les liens suivants :

- 1- <https://bit.ly/3dnMu5a>
- 2- <https://bit.ly/3rCou3e>
- 3- <https://bit.ly/3dIEXDO>

Article 8. Délais d'envoi des écrits

Les candidats devront envoyer leur écrit au comité d'organisation au plus tard le 28 juin 2021.

L'envoi des écrits par les candidats devra être effectué à l'unique adresse électronique suivante : concoursdumeilleurarticle@gmail.com.

Il est demandé aux candidats de la catégorie du Meilleur Article de préciser dans l'objet du courriel d'envoi de leur écrit, la mention « Article PME 2021 » suivie de leurs noms et prénoms.

Il est demandé aux candidats de la catégorie Meilleur Commentaire d'arrêt de préciser dans l'objet du courriel d'envoi de leur écrit, la mention « Arrêt PME 2021 » suivie de leurs noms et prénoms.

Article 9. Calendrier du Concours

Le concours se déroulera selon le chronogramme ci-après :

Du 12 avril au 16 mai : Inscriptions auprès du comité d'organisation ;

Du 16 mai au 28 juin : Envoi des écrits au comité d'organisation ;

Du 28 juin au 05 juillet : Contrôle, anonymisation et acheminement des écrits au comité scientifique et au jury ;

Du 05 juillet au 09 août : Phase des corrections ;

Du 09 au 23 août : Délibération du Jury ;

Le 06 septembre : Proclamation des résultats.

Le chronogramme indiqué ci-dessus est susceptible de modification par le comité d'organisation selon les nécessités de la compétition. Cependant le Comité mettra tout en œuvre pour éviter de telles modifications.

Article 10. Prix et récompenses

Une bourse d'appui à la recherche d'une valeur supérieure à un million (1.000.000) de francs CFA accorde une valeur ajoutée aux récompenses.

Chaque vainqueur de l'une des catégories de l'édition 2021 du « Prix » bénéficiera d'offres de stages proposées par les partenaires du Concours. Il pourra en outre bénéficier :

Du Prix spécial de l'UNIDA ;

Du Prix spécial de PENANT;

Du Prix spécial du Cabinet NYEMB ;

Du Prix spécial du CADEV ;

Du Prix spécial du Cabinet CHAZAI & Partners ;

Du Prix spécial de LEX4 ;

Du Prix spécial de LEGIAFRICA ;

Du Prix spécial de la SCP Martial AKAKPO & Associés ;

Du Prix spécial du Cabinet D2A société civile professionnelle d'avocats ;

Une inscription au Club OHADA.

Il bénéficiera de la publication de son écrit au sein des plateformes et/ou revues partenaires à sa demande et dans les conditions de publications spécifiques à chaque revue.

En outre chaque auteur de l'écrit bénéficiera d'un chèque d'un montant symbolique qui sera communiqué en temps opportun, en fonction de l'assiette des ressources financières collectées par le Comité d'organisation.

D'autres récompenses pourront être attribuées à ce dernier selon les contributions des partenaires, présidents et membres d'honneurs, les amis du Club OHADA ainsi que des membres de la communauté OHADA.

Le Comité d'organisation juge de l'opportunité de récompenser les autres meilleurs écrits suivant la classification opérée par le jury.

En dehors du/des vainqueur, tous les candidats auront droit à des attestations de participation. Le comité d'organisation juge de l'opportunité de mettre à la disposition des candidats la copie de leurs écrits corrigés à leur demande.

Contacts utiles :

➤ concoursdumeilleurarticle@gmail.com

Tél. : +237 693 27 53 40 / +22892981979 / +229 96 67 62 92

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'EDITION 2021 DU PRIX DU MEILLEUR ECRIT OHADA

Veillez remplir ce formulaire et le retourner au comité d'organisation dans les délais indiqués dans le règlement particulier régissant l'édition 2021 du Prix du Meilleur Ecrivain OHADA. Les candidats présentant une candidature en équipe devront remplir chacun individuellement ce formulaire et envoyer le tout dans un courriel unique.

Nom du (de la) candidat (e) en MAJUSCULES

(Orthographe exacte de la pièce d'identité)

Prénoms du (de la) candidat (e) en MAJUSCULES

(Orthographe exacte de la pièce d'identité)

Civilité

Monsieur Madame

Nationalité

Lieu de naissance

Date de naissance

Pays de naissance

Numéro de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport

Numéro (s) de téléphone

(Préciser l'indicatif du pays d'origine)

Adresse électronique

Adresse Postale

Type de candidature

(Préciser s'il s'agit d'une candidature unique ou d'une candidature en équipe. Dans ce dernier cas, préciser les noms et prénoms du candidat N°1 et du candidat N°2)

Etablissement d'origine

(Université, centre, école, etc.)

Niveau Académique/ Nombre d'année d'expérience professionnelle

(Pour les candidats ayant déjà soutenu une thèse de doctorat, préciser la date de soutenance de la thèse)

Thématique/Décision choisie

Moyen de paiement des frais d'inscription

Code de la transaction effectuée

Signature du candidat